

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 septembre 2014

L'an 2014, le 5 Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de VERBIESLES s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le Mardi 26 Août 2014.

Présents : Mme HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, Mme GAUTHIER VIRGINIE, Mme GRIONI ESTELLE,
MM : BRICHE PASCAL, DUPREY JEAN MARIE, GAUTHIER PHILIPPE, GRANDJONC RODOLPHE, GRIONI SYLVAIN, VERNIER STEPHANE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONGARD BRIGITTE à Mme GAUTHIER VIRGINIE,
M. HENRY HERVE à M. DUPREY JEAN MARIE

A été nommée secrétaire : Mme GRIONI ESTELLE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Convention d'assistance technique départementale pour la voirie et l'aménagement du territoire et prorogation de l'adhésion actuelle

Le Conseil Général met à la disposition des collectivités locales des compétences dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées, et de la gestion des milieux aquatiques auxquelles nous souscrivons depuis plusieurs années (ATD). A l'annonce de la disparition de l'aide technique de l'état (ATESAT), Il propose des compétences dans le domaine de la gestion de la voirie.

La contribution de la commune est de 399.90 € pour un an pour l'ensemble des domaines d'intervention, décomposée comme suit : assainissement 0.35€ -gestion eau potable 0.14€- protection des milieux aquatiques 0.07€- voirie 0.75€

Le conseil municipal émet un avis favorable pour le renouvellement de cette convention étendue à la voirie et l'aménagement du territoire, et autorise le maire à signer les documents y afférents.

Renouvellement du contrat prestations services informatiques SEGILOG

Le contrat d'acquisition de logiciels et prestations de services arrive à échéance au 30/09/2014. La société SEGILOG propose de renouveler celui-ci pour une durée de trois ans. Le montant actualisé est de 1809 € HT par an pour la partie « cession du droit d'utilisation » et 201€ HT pour la partie « maintenance-formation » Le conseil municipal émet un avis favorable pour le renouvellement de ce contrat et autorise le maire à signer tous documents y afférents .

Convention d'utilisation salle polyvalente pour la gymnastique

Le professeur de gymnastique demande le renouvellement de la convention pour l'utilisation de la salle polyvalente les mardis de 20H15 à 21H15. Le tarif de location est de 8 € de l'heure (charges comprises). Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de la convention, dans les mêmes conditions que celles fixées précédemment.

Autorisation de stationnement de taxi

M. Didier GAUTHEROT a adressé un courrier pour demander l'autorisation de stationner son nouveau véhicule dans la commune. Le conseil municipal donne son autorisation de renouvellement de stationnement sur le parking rue de l'Eglise.

Projets travaux intérieur vestiaire foot

Le maire propose d'engager des travaux de rénovation dans le vestiaire du foot (entretien des huisseries, peintures intérieures, etc.). Ces travaux seraient réalisés par l'employé communal au début de l'automne. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

Recensement des végétaux débordant sur la voie publique

Il est proposé de faire un état des lieux des végétaux débordant sur la voie publique dans le village, à l'issue duquel des courriers seront adressés aux propriétaires concernés. Le maire propose de réaliser l'état des lieux avec les membres de la commission voirie le mercredi 10 septembre à 18H00 et le samedi 13 septembre à 8H30.

Limitation de la vitesse dans le village

Le maire rappelle que certains véhicules roulent très vite dans le village ou ne respectent pas la signalétique. Certains conseillers évoquent aussi le danger lié au manque de respect des priorités à droite dans le carrefour de la mairie et de la rue Dehut.

Dans un premier temps, le maire propose de sensibiliser les dirigeants des deux principales entreprises du bâtiment installées dans le village. L'étude réalisée par la DDT sera également reprise pour revoir les possibilités qui avaient été évoquées à l'époque. Il est aussi proposé des ralentisseurs, une limitation inférieure à celle actuelle de 50km/h. On propose une première réflexion par la commission voirie.

Informations

- **Campagne vidange fosses septiques** : un document rappelant la réglementation liée à la vidange des fosses septiques sera joint au prochain bulletin municipal. La Société Castel Assainissement a été retenue pour assurer les vidanges des fosses septiques des personnes intéressées. Les inscriptions sont à faire en mairie pour le 23 septembre 2014.
- **Organisation de la fête patronale des 20 et 21 septembre** : l'apéritif offert par la commune le samedi soir sera suivi d'un repas et d'un bal à la salle des fêtes. Le maire prendra un arrêté pour interdire la circulation dans la rue des Sources.
Les lots pour le jeu de quilles seront les suivants : un jambon, un repas pour 2 personnes au bowling, une bouteille de Champagne, un bon d'achat au Manège à

Bijoux, un bon d'achat Inter Sport, un bon d'achat à la parapharmacie Leclerc, un panier garni.

Les conseillers proposent de faire également un concours de quilles réservé aux enfants de moins de 12 ans.

- **Changement des compteurs d'eau en plomb** : 19 compteurs doivent être remplacés. Le Conseil Général a été sollicité pour qu'il apporte son aide à la préparation du dossier de demande de consultation. Il est précisé que les robinets d'arrêt installés à la demande des particuliers seront à leur charge.
- **Cérémonie du 06/09 ; 100 villes, 100 héros, 100 drapeaux** : inauguration, le 6 septembre à Chaumont, d'une plaque commémorative en l'honneur d'un soldat du 109^e RI, enterré au cimetière du Père Lachaise et originaire de Chaumont.
- **Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général sollicitée par le SIAH** : le maire informe de l'ouverture d'une enquête publique du 15 septembre au 14 octobre 2014 concernant la déclaration d'intérêt général concernant le programme de gestion pluriannuel de la Marne et de ses affluents pour la période 2014-2018 sur diverses communes dont VERBIESLES.

Information paiement dans le cadre de la délégation de pouvoir

EDF 493.06€- LECLERC 304.7€- MOREL 128.61€ -SUPER POELON 120€ –SATE
151.90€ -LOYER PHOTOCOP 214.80€ - GEDA 07 905.49€ - AGGLO COMPENSATION
07/ 220€
AGENCE DE L'EAU 2564.44€

Questions diverses

ADAJ (association départementale d'aide aux justiciables)

Cette association a adressé une demande de subvention à la mairie. Le conseil municipal ne souhaite pas répondre favorablement à cette sollicitation.

Randonnée JHM par Chaumont rando du 21 septembre

Demande d'autorisation de passage sur la commune le 21 septembre, dans les bois communaux de la Vendue. Le conseil ne s'oppose pas au passage des randonneurs, à condition qu'il n'y ait pas de dégradation des endroits traversés (détritus, etc.), sinon une remise en état sera demandée à l'association organisatrice.

DVD – Escalé à Bure

Un documentaire d'une durée de 50 minutes est disponible en mairie : information et réflexion autour du projet Cigéo.

Dossier d'urbanisme

La déclaration de travaux de M. HORMANCEY reçoit un avis favorable du conseil municipal.

EDF

Le maire et Jean-Marie DUPREY ont rencontré un conseiller EDF pour tenter de trouver des solutions visant à réduire les frais de fourniture électrique.

Accessibilité

Le maire et Jean-Marie DUPREY ont rencontré des techniciens de la communauté d'agglomération pour le dossier accessibilité de la mairie. Il faut dans un premier temps que la commission urbanisme réalise un état des lieux puis le personnel compétent de la communauté d'agglomération viendra sur site pour apporter des conseils.

Commission des bois

M. PROVOST propose de réunir la commission des bois le 27 septembre en mairie pour définir le programme des prochains affouages. En conséquence, les affouagistes devront se faire connaître avant cette date.

Cour de la mairie

Il est rappelé que la cour de la mairie est un espace public auquel chacun peut accéder, sous réserve du respect du voisinage et des lieux.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 3 octobre à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H50.

PV publié le 10 septembre 2014²